

Transcription de la correspondance du facteur Aristide Cavaillé-Coll au sujet de la construction de l'orgue de la Cathédrale de Pointe-à-Pitre

Les copies de lettres d'Aristide Cavaillé-Coll adressées aux membres du Bureau des marguilliers de la Cathédrale à propos de cet orgue sont conservées à la Bibliothèque Nationale de France (« *Copies de lettres, 1840-1859, Manufacture de grandes orgues Cavaillé-Coll (Paris)* », 6 vol. reliés, identifiant : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb396387960>).

21 septembre 1855. A M. Dupont.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser le plan et le devis de l'orgue que vous m'avez demandé pour l'église de la Pointe-à-Pitre. Cet orgue composé de 18 jeux distribués sur deux claviers à mains et un clavier de pédale avec un buffet en chêne conforme au plan ci-joint serait d'une valeur de 20 000 frs, livré à Paris.

La fabrique aurait encore à sa charge les frais d'emballage, de transport et de pose. Ceux de ces frais avancés par nous seraient remboursés sur la représentation de factures ou de lettre de voiture.

Cet orgue serait établi avec tous les soins et perfectionnements de l'art moderne et avec toutes les conditions essentielles pour résister au climat du pays pour lequel il serait destiné. Ainsi, conformément aux observations que vous nous avez soumises, tous les bois employés à la construction de l'instrument seraient incorruptibles ; le chêne et l'acajou seraient seuls employés. Toutes les ferrures seraient en cuivre.

Les tuyaux de l'orgue seraient en bel étain fin, ceux de la montre seraient polis et brunis avec la couleur de l'étain même ou bien dorés si vous le désirez.

Le prix de cet orgue estimé 20 000 francs nous serait payé comme suit :

1) Un quart, c'est-à-dire 5 000 francs lors de la commande.

2) Un autre quart trois mois après.

3) Enfin, à la livraison et à la réception de l'orgue qui auraient lieu six mois après la commande, une somme de 10 000 francs.

A la livraison de l'orgue à Paris, la fabrique le ferait examiner par des experts compétents et nous nous obligeons à rectifier ou à refaire tout ce qui serait trouvé imparfait.

Nous prenons enfin l'engagement de présider à l'emballage de l'instrument afin que tout soit parfaitement classé et emballé de manière à pouvoir être remonté facilement dans le plus court espace de temps.

Nous fournirions pour faciliter le montage du dit instrument un plan de l'intérieur avec un mémoire descriptif.

Nous prendrions également l'engagement d'envoyer aux frais de la Fabrique un chef ouvrier capable de monter le dit orgue moyennant les frais de voyage aller et retour et d'une indemnité de 300 f par mois à partir du jour du départ jusqu'à sa rentrée à Paris.

Pour vous mettre à même, M., de calculer les frais, je dois ajouter que nous estimons le poids de cet orgue tout emballé de 6 à 7 000 kilos ou de 25 à 30 mètres cubes.

Le temps nécessaire au chef ouvrier pour monter et ajuster l'instrument serait de deux mois environ. La fabrique lui fournirait les aides qui lui seraient nécessaires.

Je désire, M., que ces premiers documents nous permettent de traiter de cette affaire avec vous. Veuillez être bien convaincu que je ferai tous mes efforts pour répondre à la recommandation de M. Le Curé de Saint-Roch et à la votre.

Veuillez agréer... » [p. 3-4]

20 janvier 1856. *A M. Planel Arnaux, Président du bureau des marguilliers de l'église de la Pointe à Pitre (Guadeloupe).*

Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous nous avez adressée en date du 12 décembre expiré, laquelle m'est parvenue le 5 janvier courant pour me faire, au nom du Conseil de fabrique de votre paroisse la commande de l'orgue dont j'avais fait la proposition à Monsieur Dupont, votre collègue par ma lettre du 21 septembre 1855. J'ai pris bonne note, Monsieur, des observations contenues dans votre lettre. J'emploierai l'acajou pour toute la partie instrumentale ; il n'y a que le buffet qui sera en chêne. J'aviserais aussi à remplacer le bois par le métal, principalement dans les tuyaux de basse. Je viens de donner avis à votre correspondant, Monsieur Gustave Roubeau au Havre que j'avais déjà mis en oeuvre les travaux. Je pense que vous lui direz vos instructions pour que nous puissions correspondre directement avec lui pour toutes nos affaires.

Veuillez, je vous prie, agréer... » [p. 34]

3 juillet 1856. *A M. Planel Arnaux, Président du bureau des marguilliers de l'église de la Pointe à Pitre (Guadeloupe).*

M. le Président, l'orgue que vous nous avez chargés de construire pour l'église de la Pointe-à-Pitre quoique très avancé n'est pas encore terminé ni par conséquent prêt à vous être livré, les conditions exceptionnelles dans lesquelles nous avons dû établir cet instrument pour le mettre à l'abri des influences du climat nous ont entraînés plus loin que nous n'aurions voulu. Cependant, nous avons préféré retarder la livraison que de rien négliger pour la perfection et la solidité de l'ouvrage.

Nous ne pourrions être prêts à faire cette livraison à votre correspondant, M. Roubeau, auquel nous transmettons le même avis, que vers la fin de septembre prochain.

J'ose espérer, M. le Président, que vous appréciez les motifs de ce retard involontaire et que vous nous reconnaîtrez plus tard que nous n'avons rien négligé pour faire un travail qui nous fasse honneur et justifie la confiance de la fabrique.

Veuillez en attendant agréer... » [p. 80]

22 septembre 1856. *A M. Planel Arnaux, Président du bureau des marguilliers de l'église de la Pointe à Pitre (Guadeloupe).*

M. le Président, nous avons l'honneur de vous informer que l'orgue que vous nous avez chargés de construire pour l'église de la Pointe-à-Pitre a été expédié par nous à votre correspondant M.

Roubeau au Havre le 6 courant et que les 14 caisses renfermant cet instrument ont été chargées suivant l'avis de M. Roubeau sur le navire La Néréide qui a du quitter le port du Havre le 16 de ce mois.

Le chef ouvrier que nous avons chargé de monter cet instrument partira le 21 de ce même mois d'octobre sur le steamer "Le Jean-Baptiste", lequel, suivant l'avis de M. Roubeau devra arriver à peu près en même temps que le navire "La Néréide" qui porte l'orgue. Nous avons fait emballer cet orgue avec soin sous notre présence et nous espérons que le tout arrivera à bon port s'il plaît à Dieu.

Les frais d'emballage suivant la note que nous avons fait tenir à M. Roubeau et dont nous vous remettons ci-joint un duplicata s'élèvent à onze cent quatre vingt trois francs que nous portons au débit de la fabrique.

Nous avons du en outre pour faciliter le départ de notre envoyé M. Henry lui faire une avance de 600 à valoir sur l'indemnité de 300 francs par mois que doit lui payer la fabrique et que nous portons également au débit de la fabrique.

Roubeau s'est chargé de faire l'avance des frais de passage.

Nous avons reçu de M. Roubeau le montant des deux premiers paiements s'élevant ensemble à quinze mille francs.

La fabrique ne restera plus nous devoir d'après notre traité que le dernier paiement de 5 000 francs et le montant des avances ci-dessus.

Maintenant, Monsieur, permettez-moi de vous adresser ici une demande d'indemnité que nous vous prions de soumettre à la fabrique ainsi que nous avons déjà eu l'honneur de le dire dans notre précédente lettre du 3 juillet dernier. Les conditions exceptionnelles dans lesquelles nous avons dû établir cet orgue pour le mettre à l'abri des influences du climat de la Pointe-à-Pitre jointes aux soins tout particuliers que nous avons donnés à ce travail nous ont entraînés beaucoup plus loin que nous n'avions pensé, non seulement pour le temps nécessaire à la confection mais aussi pour les dépenses qu'a exigées cette construction. Nous pouvons vous affirmer, M., que le prix du marché nous laisserait en perte si la fabrique ne voulait pas nous tenir compte de notre supplément de dépenses au moyen d'une indemnité.

En examinant notre ouvrage, la fabrique se convaincra que nous n'avons rien négligé pour lui donner toute la perfection et toute la solidité désirables.

Outre le travail de l'instrument proprement dit, le buffet d'orgue en bois de chêne sculpté a été établi non seulement avec soin mais avec luxe. Ce buffet d'orgue est revenu au prix de 7 000 frs, ce qui, joint à la valeur de l'instrument estimé seulement dans les conditions ordinaires à mille francs le jeu, soit pour les 18 jeux : 18 000, porterait la dépense totale à 25 000 frs.

En estimant l'orgue à ce prix, c'est ce que vaudrait l'instrument établi dans les conditions ordinaires. Nous osons donc espérer, Monsieur, que la fabrique appréciera les soins exceptionnels que nous avons donnés à cette oeuvre et qu'elle voudra bien nous en tenir compte en nous allouant une indemnité de 5 000 francs que nous avons l'honneur de lui demander. Cette indemnité jointe au prix du marché ne serait qu'une juste rémunération de notre ouvrage.

Nous osons espérer, M., que la fabrique accueillera favorablement notre demande et nous vous prions en attendant sa délibération de vouloir bien lui faire agréer l'hommage de profond respect de vos humbles serviteurs.

P.-S. : Nous remettons à M. Henry, notre envoyé, une lettre de présentation pour la fabrique. Ce jeune homme est parfaitement capable de monter l'instrument ; il est de plus artiste musicien et par conséquent à même de vous faire entendre l'instrument. » [p. 119-120]

22 octobre 1856. *A M. Roubeau, négociant au Havre.*

Monsieur, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le passeport de M. Henry (Jean-Baptiste) que nous avons chargé de se rendre à la Pointe-à-Pitre pour monter l'orgue.

Conformément à vos instructions, Monsieur Henry partira samedi pour se trouver au Havre en temps utile pour s'embarquer sur le steamer « Le Jean-Baptiste » dimanche matin.

Veillez en attendant agréer... » [p. 121]

24 octobre 1856. *Au même.*

Monsieur, nous avons l'honneur de vous adresser et de vous recommander M. Henry (Jean-Baptiste) artiste facteur d'orgues que nous avons chargé de se rendre à la Pointe-à-Pitre pour monter l'orgue que nous vous avons expédié.

Veillez Monsieur, ainsi que nous en sommes convenus, donner à M. Henry le passage franco dont vous nous rembourserez sur la fabrique de la Pointe-à-Pitre qui doit en faire les frais.

Veillez agréer... » [p. 121]

24 octobre 1856. *A M. Planel Arnaux, Président du bureau des marguilliers de l'église de la Pointe à Pitre (Guadeloupe).*

Monsieur, nous avons l'honneur de vous adresser et de vous recommander M. Henry (Jean-Baptiste) artiste facteur d'orgues que nous avons chargé de se rendre à la Pointe-à-Pitre pour monter l'orgue que vous nous avez commandé et que nous avons expédié conformément à notre avis de ce jour sur le navire « La Néréide ».

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien faciliter à M. Henry la mise en oeuvre du travail dont nous l'avons chargé, de lui procurer les aides nécessaires et enfin de vouloir bien régler directement avec lui l'indemnité de 300 francs par mois convenue pour son travail ainsi que les frais de voyage et de séjour qui sont à la charge de la fabrique.

Nous avons fait à M. Henry une avance de 600 francs à valoir sur son indemnité de laquelle vous voudrez bien nous faire compte à la première occasion.

Veillez, Monsieur, agréer... » [p. 121]

26 février 1857. *A M. le Président et MM. Les membres du Conseil de fabrique de l'église de la Pointe-à-Pitre.*

Messieurs, nous avons reçu avis de notre employé, M. Henry que l'orgue que vous nous avez chargés de construire pour l'église de la Pointe-à-Pitre se trouvait monté et ajusté dans votre église et qu'il était sur le point de donner la dernière main à l'accord de cet instrument. M. Henry nous dit que l'orgue fait bon effet dans l'église. Nous pensons, Messieurs, que vous en serez contents et que

vous aurez pu apprécier par l'examen attentif du travail que nous n'avons rien négligé pour donner à cet instrument toute la solidité et toute la perfection désirable.

Permettez-nous, MM., de rappeler à votre bienveillante attention la demande d'indemnité que nous avons eu l'honneur de vous soumettre par notre lettre en date du 22 octobre 1856. Nous vous disions dans cette lettre que les conditions exceptionnelles dans lesquelles nous avons dû établir cet orgue non moins que les soins bien particuliers que nous avons donnés au buffet nous avaient entraînés bien au-delà de nos prévisions et que le chiffre convenu de 20 000 francs nous laisserait infailliblement en perte si la fabrique ne voulait pas nous tenir compte de nos dépenses supplémentaires en nous allouant une indemnité de 5 000 francs laquelle jointe au prix convenu de 20 000 francs porterait le total à 25 000 francs. Sur cette somme, vous nous avez déjà compté 13 000 francs. Resterait à payer 10 000 francs, à laquelle somme il y aurait à ajouter :

1) Le mémoire des frais d'emballage dont nous vous avons fait tenir un duplicata par notre susdite lettre du 22 octobre se montant à 1183,80 francs.

2) Les avances faites à notre employé ; M. Henry et à valoir sur l'indemnité de son travail que doit lui payer la fabrique, 600 francs. Total général : 11 183, 80 francs.

Nous vous prions, MM., de bien vouloir examiner notre demande et nous osons espérer que vous l'accueillerez favorablement.

Nous vous prions en même temps de vouloir bien nous adresser un certificat de la réception de l'orgue.

Veillez en attendant, MM. agréer... » [p. 168-169]

26 février 1857. *A M. J.-Bte Henry, facteur d'orgue à l'église de la Pointe-à-Pitre.*

Mon cher M. Henry, nous avons reçu en son temps la lettre qui nous annonçait votre arrivée à la Pointe-à-Pitre et celle que vous nous avez écrite le 26 janvier pour nous annoncer que vous êtes à la fin de votre travail.

Nous avons su avec plaisir que l'orgue fait bon effet mais nous aurions désiré que vous nous eussiez donné quelques détails de la manière dont MM. les membres de la fabrique vous ont témoigné leur satisfaction sur les soins bien particuliers que nous avons portés à cet orgue qui nous ont entraîné bien au-delà de ce que nous avions prévu et pour lesquels nous demandions une indemnité.

Je pense que votre prochaine lettre nous dira quelque chose à ce sujet. Nous espérons au surplus que la fabrique voudra bien nous écrire elle-même pour nous faire connaître sa décision. Veuillez de votre côté donner toute satisfaction à ces MM. et veuillez enfin les intéresser en notre faveur car vous savez que le prix que nous avons demandé de 20 000 francs ne nous couvre pas de nos dépenses. Nous espérons que la fabrique, satisfaite des soins exceptionnels de ce travail nous accordera l'indemnité de 5 000 francs que nous lui avons demandé.

M. votre père est venu le même jour de l'arrivée de votre lettre nous demander de vos nouvelles. Il nous a demandé en même temps à être occupé lui et votre frère le militaire dans notre maison. Nous allons faire notre possible pour les employer.

Quant à la demande que vous nous faites des orgues en magasin, nous en avons quelques-uns de 4, 6 et 8 jeux de tout prêts. M. Frantz vous en donnera ci-joint la note. Ces orgues pourraient vous être livrés tout emballés pour vous à mille francs par jeu. Tâchez d'en trouver un bon placement et nous expédierons sur votre avis aux fabriques que vous nous indiquerez. S'il s'agissait d'orgues

dans les conditions exceptionnelles de celui de la Pointe-à-Pitre, il faudrait compter un quart en sus des prix marqués.

Adieu mon cher M. Henry. Veuillez nous aviser aussitôt que vous aurez fait la livraison et la réception de l'orgue ; veuillez prier ces MM. de nous adresser le certificat de réception.

MM. Frantz et Neuburger ainsi que ces MM. de l'atelier ont été sensibles à votre souvenir et m'ont chargé de vous faire leurs compliments. Votre dévoué... » [p. 169-170]

17 décembre 1857. *A Monsieur Manguin, organiste de l'église St Pierre de la Pointe-à-Pitre.*

Monsieur, vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 21 octobre dernier au sujet de l'orgue que nous avons fourni à l'église de St Pierre et St Paul de la Pointe-à-Pitre. Vous nous informez, d'une part, que quelques imperfections se seraient glissées dans le montage de cet instrument, d'un autre côté que M. Henry par ses procédés aurait indisposé la fabrique et enfin vous nous demandez nos différents instruments pour accorder l'orgue et les indications nécessaires pour pouvoir procéder à cette opération lorsque besoin est.

Nous regrettons, Monsieur, les imperfections que vous signalez ; nous nous plaisons à penser, toutefois, qu'elles sont de peu d'importance. Mais ce que nous regrettons davantage c'est la conduite de notre ouvrier. Il nous est pénible d'apprendre qu'il n'aurait pas toujours su tenir une conduite pleine de convenance vis-à-vis de la fabrique. Nous tenons d'autant plus à ce que nos ouvriers soient toujours attentifs et pleins de procédés vis-à-vis des personnes avec lesquelles nous sommes en relation que nous-mêmes nous tenons à ce qu'elles auraient avec nous.

A cette occasion il nous est pénible de vous rappeler que la fabrique de la Pointe-à-Pitre n'a pas paru prendre garde à la demande d'indemnité que nous lui avons adressée le 22 8bre 1856 et renouvelé le 26 février 1857. Cependant, M. cette demande est parfaitement fondée, elle est justifiée par les soins particuliers et le travail exceptionnel qui l'ont motivée et elle servira seulement à nous éviter d'être en perte. Vous jugerez dès lors sans peine, M. de l'intérêt que nous attachons à connaître la résolution de la fabrique. Permettez-nous donc de vous prier de vouloir bien lui rappeler cette affaire. Veuillez lui faire comprendre son importance pour nous et obtenir qu'elle ne se renferme pas dans son silence qui ne concorde guère avec la manière désintéressée qui préside à tous nos travaux et particulièrement avec les sacrifices que nous coûtent ceux de l'orgue de la Pointe-à-Pitre.

En ce qui concerne la demande d'instruments que vous nous faites, nous venons de les adresser à M. Roubeau du Hâvre avec la facture montant à 766 dont vous trouverez copie jointe à la présente.

Quant à la note sur l'emploi des accordeurs, nous pensons qu'il est inutile de vous envoyer une explication. La construction même de l'accordeur démontre assez l'usage qu'on en doit faire. Aidé par votre concours, le jeune homme sera bientôt à même de s'en servir d'une manière avantageuse pour votre orgue.

Veuillez agréer... » [p. 257-258]

Le 8 novembre 1858. *A Monsieur Manguin, organiste de la paroisse St Pierre et St Paul de la Pointe-à-Pitre.*

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me soumettre quelques questions relatives aux réparations qui seraient nécessaires à l'orgue de votre église et le devis du Sieur Henry au sujet de ces mêmes réparations.

Permettez-moi d'abord, Monsieur, de vous remercier du témoignage particulier d'intérêt que vous donnez à notre maison et de tout ce que vous avez bien voulu faire en faveur de la réclamation que nous vous avons adressée à la fabrique à l'effet d'obtenir une indemnité pour le travail tout spécial qu'avait nécessité l'orgue.

Monsieur Planel Arnaux qui avait vu cet instrument en construction dans nos ateliers nous avait donné quelque espoir. Il est probable que l'opposition qu'il aura rencontrée dans son ancienne fabrique ne lui aura pas permis de faire pour nous ce qu'il aurait désiré.

Vous nous parlez de Monsieur l'abbé Causse qui serait devenu votre nouveau curé. Si c'est l'ecclésiastique que nous connaissons et qui était dans ces derniers temps professeur au séminaire de Montpellier, ce serait pour nous un excellent juge car il est non seulement le fils du plus célèbre organiste du midi mais encore il est musicien lui-même et il a des connaissances spéciales dans la facture d'orgues. Par conséquent nul mieux que lui ne saurait apprécier tout ce que nous avons dû faire dans ce travail en dehors des conditions ordinaires et qui ont exigé de notre part un supplément de dépenses pour lequel nous avons demandé une indemnité.

Selon votre désir, je vais répondre aux questions que vous m'adressez de la part de la commission :

1° Il nous serait très facile de vous expédier un tuyau pour remplacer la première note du jeu de trompette qui se serait affaissée mais nous croyons qu'il est préférable de faire réparer ou redresser sur place soit par M. Henry soit par tout autre. Nous voyons dans le devis de M. Henry que les tuyaux coudés des basses du jeu de trompette se sont généralement affaissés et il propose de les dessouder pour les redresser et en changer la disposition. Nous croyons utile de faire réparer ces tuyaux, mais de les conserver dans la forme coudée que nous leur avons donnée. Il serait facile pour plus de solidité de souder des goussets dans les angles et d'agrafer ces tuyaux afin d'éviter leur affaissement. De cette manière, les changements que M. Henry propose de faire au clavier de récit deviendraient inutiles.

2° Nous pourrions aussi vous expédier un nouveau tremblant. Cependant, il me paraît que le tremblant actuel est susceptible d'être remis en état.

3° Quant au jeu de bombarde, l'orgue n'a pas été disposé pour le recevoir. Nous ne pensons pas qu'il fut convenable de l'y introduire en déployant d'autres jeux car cela ne pourrait se faire qu'au détriment de la qualité même et de la bonne disposition de l'orgue.

D'après ce que je puis comprendre, je ne vois dans le devis de M. Henry de véritable chose urgente que :

1° La réparation et la consolidation des tuyaux de trompette qui se seraient affaissés.

2° La révision du mécanisme pour régler tous les mouvements du clavier.

3° Enfin la révision de l'harmonie et avec accord général.

Je crois que vous ferez bien, malgré que vous ayez eu à vous plaindre de la négligence de M. Henry de vous adresser à lui pour faire ces réparations. Dites à la commission de bien faire ses conditions avec lui et ne recevez les travaux que s'ils sont à votre entière satisfaction.

Je me mets cependant à votre disposition, Monsieur et à celle de la fabrique pour vous adresser toutes les fournitures que vous jugeriez nécessaires.

Veillez agréer... » [p. 404-405]